

ARRÊTÉ
MAIRIE DE LAGARDE-MARC-LA-TOUR

Arrêté N° MA-ARR-2020-008

OBJET : Fermeture du stade et du city stade jusqu'à nouvel ordre.

Le Maire de la Commune de Lagarde-Marc-la-Tour,

Vu le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L2212-2
Considérant la nécessité de lutter contre la propagation du COVID-19

ARRETE

Article 1 : A compter du 20 mars 2020, les sites communaux suivants seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

- Stade municipal
- City Stade

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la gendarmerie départementale de la Corrèze chargée d'en assurer l'exécution.

Lagarde-Marc-la-Tour
Le 20 mars 2020
Le Maire
RINGENBACH Daniel

